GRAND CONSEIL **QUE 2445**
de la République et canton de Genève

Signataire : Pierre Nicollier

Date de dépôt : 29 octobre 2026

Question écrite urgente
Handicap à Genève : quelle planification ?

Selon les associations actives dans le handicap, le canton fait face à un manque chronique de places d'accueil[1]. Ce manque est particulièrement marqué pour les situations les plus complexes. Ces dernières sont pourtant connues longtemps à l'avance.

Je prie donc le Conseil d'Etat de répondre aux questions urgentes suivantes :

1) ***Comment sont planifiés les besoins en accompagnement et en adaptation de l'environnement pour les situations les plus complexes ?***
2) ***Quels sont les critères utilisés pour évaluer la complexité de ces prises en charge ?***
3) ***Ces critères sont-ils unifiés et reconnus par le DIP, le DCS ainsi que par les différentes institutions ?***
4) ***Comment ces besoins en accompagnement et en adaptation sont-ils pris en compte pour planifier la continuité de la prise en charge par l'Etat et plus particulièrement par la commission d'indication ?***
5) ***Lors de rupture de prise en charge, quels sont les mesures et le suivi proposés ?***
6) ***Comment le degré de complexité se traduit-il en termes d'allocation des subventions ?***

1 https://www.tdg.ch/handicap-419-personnes-attendent-un-accueil-a-geneve-641108964755

7) ***Compte tenu de l'accompagnement à domicile proposé par certaines institutions, la commission d'indication ou le canton recommandent-ils systématiquement ces accompagnements lorsqu'ils sont adéquats ?***
8) ***Comment les accompagnements à domicile sont-ils intégrés dans la planification ?***

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera aux présentes questions.